

396.11 (48) + 352:396.5
(48)

LA FEMME AU PARLEMENT

ET AUX CONSEILS MUNICIPAUX



LA FEMME SCANDINAVE

PAR

M. ORKA

Secrétaire-Générale Fondatrice

DU

“ Congrès Permanent du Féminisme International ”



PARIS

Imprimerie Charles BUQUET

20, Passage du Pont-Neuf (6^e)

—
1910

WOMEN'S SERVICE LIBRARY
29 MARSHAM STREET
WESTMINSTER

LA FEMME AU PARLEMENT

ET AUX CONSEILS MUNICIPAUX

La Femme Scandinave

par M. ORKA

Secrétaire-Générale Fondatrice du Congrès du Féminisme International

En Europe, ce sont les pays scandinaves, qui marchent à la tête du progrès démocratique en proclamant les droits de *tous* les citoyens sans distinction de sexe.

Dans le Nord — où les mœurs sont plus austères — la femme a su s'affranchir plus tôt de sa dépendance sexuelle, de l'exclusivité de « sa mission de charme ». Elle y est non seulement l'épouse de l'homme, mais sa compagne, *son égale*. Elle a su se créer une position indépendante et faire reconnaître ses droits d'être humain, son individualité.

La collaboration des deux sexes dans la vie sociale et politique fut préparée et favorisée par la coéducation. Les habitudes d'une camaraderie ont infligé à l'homme le respect de sa condisciple et ont développé chez la femme une liberté d'esprit et d'allure facilitant le travail en commun.

En Norvège, les femmes ont obtenu le suffrage municipal selon la loi du 20 mai 1901 :

Mlle Kirsten Holst, trésorière du Conseil national des femmes norvégiennes, qui exerce depuis 9 ans les fonctions de Conseillère municipale, a été invitée par le « Congrès permanent du féminisme International » à venir à Paris, pour faire une conférence sur la situation actuelle de la femme en Norvège. Dans un rapport présenté à une des séances au courant de l'année 1910, l'éminente féministe dit entre autre :

« Le mouvement féministe en Norvège a commencé vers le milieu du siècle dernier. Le Storthing norvégien a voté à cette époque une loi qui donne aux filles le même héritage qu'aux garçons. Auparavant les garçons héritaient du double de ce que touchaient leurs sœurs.

« Cet acte de justice a eu une grande influence sur tout le développement des idées sociales. Comme conséquence de cette loi l'opinion s'établit que les frères n'avaient plus comme autrefois à aider celles qui ne seraient pas mariées. et dans le pays où tout le monde est obligé de travailler, la femme sentit combien elle devait s'instruire pour avoir une situation indépendante.

« Elle en demanda les moyens avec tant d'insistance, que vers la fin du siècle dernier les femmes avaient droit à l'enseignement de l'Université et aux cours professionnels de tous genres.

« Le nombre croissant des femmes, qui gagnent leur vie elles-mêmes par leur propre travail manuel ou intellectuel — l'activité de la Norvégienne, déployée dans tous les domaines de la vie sociale — les ont forcément menées à la conquête du suffrage, cette base de toutes les libertés.

« L'année 1901 marque dans l'histoire de Norvège la date d'un grand triomphe des idées féministes.

« Les femmes prennent pour la première fois part aux élections municipales.

« Elles y déploient une activité et un zèle qui démontre que la réforme n'est pas prématurée.

« Aux urnes électorales se pressent des vieilles femmes soutenues par leurs petits-enfants, aussi bien que des jeunes mondaines. L'ouvrière ne reste pas également indifférente à la vie politique.

« Les femmes qui furent élues à cette première élection ne furent pas nombreuses. Il n'y en avait qu'une seule élue dans chaque ville. Aussi, par exemple, dans le Conseil municipal de la ville de Moos, je fus seule femme pendant trois ans.

« Mais je tiens à le dire, que mes collègues faisaient de leur mieux pour m'aider et m'encourager. Les idées poussent vite à notre époque, qui est une période de fermentation de la vie morale et intellectuelle.

« On s'habitue vite à des choses nouvelles. Les premières

« années — il y a de cela 9 ans — les quelques femmes qui étaient membres des Conseils municipaux attiraient un peu l'attention par leur situation exceptionnelle. A présent, dans le Conseil municipal dont j'ai l'honneur de faire partie, et où j'ai été réélue trois fois, nous sommes cinq femmes dont trois sont mères de famille.

« Nous ne formons pas de groupe féministe. Nous appartenons aux différents partis politiques. Mais il arrive des cas particuliers où nous nous réunissons simplement comme femmes.

« Il y a des questions sociales que la femme envisage à un autre point de vue que l'homme, par exemple l'hygiène et l'assistance publique, l'éducation de l'enfant, le traitement des femmes criminelles, etc.

« A notre époque les Conseils municipaux s'occupent de toutes ces choses-là — et pour le développement harmonieux de la société il est utile et nécessaire que la solution de toutes ces questions porte aussi la marque de notre manière de les envisager ».

Pour compléter le tableau, nous citons encore le passage d'un autre rapport de M^{lle} Thea Holst, présenté comme réponse à l'enquête du « Congrès permanent du Féminisme International » en l'année 1910.

D'après les statistiques officielles aux dernières élections, il y avait en Norvège : électeurs hommes, 429.467; électrices, 268.745.

De ce nombre ont voté : 54,5 % d'hommes; 33,7 % des femmes.

A la campagne on a élu aux Conseils municipaux 20 femmes sur 1.876 Conseillers.

Dans les villes 122 femmes sur 1.980 Conseillers.

Les femmes élues appartiennent à tous les partis politiques. A cause du nombre restreint des Conseillères municipales (nombre qui grandit après chaque élection) les femmes n'ont pas pu jusqu'à présent exercer une grande influence. Elles ont pu cependant introduire des améliorations importantes dans les écoles et les hôpitaux et prendre en considération les conditions du travail des femmes

L'expérience a prouvé que les intérêts des femmes, du moment qu'elles sont électrices, sont plus faciles à défendre.

La femme munie du bulletin de vote possède une arme effi-

cace, elle cesse d'être une quantité négligeable et... négligée; elle devient une force avec laquelle il faut compter.

Grâce à l'influence des femmes par exemple, l'Union des employées de commerce a proclamé le principe du salaire égal à labeur égal. A Christiania, le Conseil municipal a augmenté le salaire des institutrices. Des mesures de ce genre furent aussi prises en considération dans les autres communes.

Selon une nouvelle loi qui est entrée en vigueur en 1910, l'emploi des femmes et des enfants au-dessous de 14 ans est interdit dans les usines. Les femmes enceintes doivent jouir du congé de six semaines avant leur délivrance. Des inspectrices du travail sont employées dans chaque Comité de l'inspection locale et la classe ouvrière prend part à l'élection de ces inspectrices.

Au cours des premières élections municipales de 1901 et en 1904, les organisations féministes de Christiania ont présenté *des candidatures féministes* en dehors des partis. Mais on a abandonné cette tactique et depuis 1907 on s'est joint entièrement aux différents groupements politiques

x^x
x x

A l'heure actuelle, la Norvège, après 9 ans d'expérience, vient d'accorder le suffrage politique aux femmes.

Les premières élections au Shorting — qui ont eu lieu à la fin de l'année 1909 — n'ont pas donné des résultats satisfaisants. Quoique tous les partis aient posé des candidates féministes, aucune candidature n'a obtenu la majorité nécessaire des suffrages. A Christiania, par exemple, la radicale, l'éminente leader du mouvement féministe M^{me} Gina Krog obtint seulement 863 voix, tandis que son antagoniste, un conservateur, fut élu avec 9.033 voix.

A Hammersborg, la socialiste M^{me} Marthe Tynaes obtint 2.521 voix et son adversaire, un libéral, fut victorieux avec 5.141 voix. Une femme cependant a été élue pour la fonction de « remplaçante ». M^{me} Anna Roystad, institutrice de l'école de Grünerlök, âgée de 56 ans, présidente du Syndicat des institutrices et membre de la Commission de l'enseignement sera appelée à être la première femme députée en Norvège, en cas d'un changement au sein du Shorting.

L'intervention des Norvégiennes dans la vie politique à

renforcé les partis de la droite, qui ont gagné 8 sièges sur les radicaux et ont obtenu une *majorité*.

Maintes voix se sont élevées pour signaler que la femme en Norvège s'est servi du droit de vote pour assurer la victoire à la réaction.

On en a conclu que la masse des femmes est animée d'un esprit arriéré, et que par conséquent le suffrage des femmes peut entraver la marche du progrès.

Que peut-on répondre à ces objections?

Bien des choses. Premièrement il ne faut pas oublier, que c'est justement l'exercice du droit de vote qui peut servir comme un des moyens facilitant l'affranchissement intellectuel de la femme, et puis il ne faut pas oublier qu'en Norvège le *suffrage des femmes n'a pas été jusqu'à ce temps universel*, c'est seulement dernièrement, au cours du mois de mai de l'année 1910, que le Shorting, après les efforts des socialistes, vient de voter le suffrage universel des femmes au Conseils municipaux.

Jusqu'à ce temps donc, dans ce pays où *tous les hommes votent*, ce droit a été accordé seulement aux femmes privilégiées (à celles qui paient un impôt de 600 kronas de revenu en ville et de 400 cents dans les campagnes). La réforme de l'année 1901 n'a donc pas été basée sur un principe démocratique et par conséquent on ne peut pas s'étonner qu'elle n'aie pas donné des résultats démocratiques...

x^x
x x

Dans un pays voisin — en Finlande — où, grâce à la loi de 1906, le suffrage universel accordé aux deux sexes a permis à tous les habitants du pays de se prononcer — la volonté populaire s'est manifestée d'une autre façon.

Le premier Parlement en Finlande élu avec le concours des femmes a été le Parlement le plus « avancé », le plus démocratique de l'Europe.

La Diète finlandaise a été dissoute quatre fois à cause de son attitude révolutionnaire, et chaque fois la collaboration des femmes a participé à la victoire du drapeau rouge.

x^x
x x

La question : « Si le suffrage des femmes change l'orientation politique et dans quel sens » ne peut être éclaircie ni par l'exemple

de Norvège, où les femmes ont aidé au triomphe de la réaction, ni par l'expérience de Finlande, où elles ont participé à la victoire de l'extrême-gauche. En Norvège le suffrage des femmes est restreint et basé sur les privilèges. — En Finlande les élections à la Diète ont eu lieu dans un état d'esprit de révolte et de surexcitation révolutionnaire favorisant les éléments de l'opposition.

Pour trouver une réponse au problème qui se pose à l'heure actuelle devant les législateurs sous l'aspect « d'un danger féminin » — également craint par les partis avancés qu'inquiète le « cléricanisme des femmes », ainsi que par les conservateurs qui appréhendent que le nouveau facteur politique « ne marque un pas vers la révolution sociale » — il faut passer en revue les effets du suffrage féminin au point de vue de l'orientation politique :

1° Dans les pays qui se trouvent dans une situation politique normale.

2° dans les Etats qui accordent aux femmes les droits de vote au même titre qu'aux hommes.

Le Danemark présente à ce sujet un champ d'observation précieux et facile à contrôler. En 1909, au mois de mai, eurent lieu dans ce pays les premières élections municipales avec le concours des femmes.

La majorité n'y a pas été déplacée. Les femmes se sont groupées dans tous les camps d'après leurs opinions politiques et leurs intérêts de classe.

Tous les partis ont posé et fait aboutir des candidatures féministes.

Le parti socialiste, qui a obtenu comme aux élections précédentes, le plus grand nombre de sièges, a gagné 20 places et en a réservé 7 aux femmes. Le parti radical, sur 5 places, en réserve 2 aux femmes. L'Union des conservateurs et des libéraux a gagné 16 sièges et a fait triompher 7 femmes.

En général, sur 9.682 membres des Conseils on compte 127 femmes. Parmi les Conseillères il y a 85 femmes mariées, 38 demoiselles et 5 veuves. Les Conseillères représentent des différentes professions. A côté d'une doctoresse siège une femme ingénieur, une tailleuse, une imprimeuse, une infirmière, une directrice d'asile et un grand nombre d'institutrices.

La statistique officielle démontre que les électrices ont pris part à la consultation nationale en proportion de 62 0/0 et les

hommes en proportion de 75 0/0. On compte en général 4.562.000 votants et 4.235.000 votantes.

Sur 1.206 communes, 85 ont choisi des femmes. C'est toujours un bon commencement.

Il faut signaler que le nouveau régime électoral *favorise la femme mariée*, ce qui constitue un fait unique dans la législation mondiale, qui d'ordinaire inferiorise l'épouse.

Or, en Danemark, sont électeurs au même titre hommes et femmes qui ont payé les contributions municipales. Mais quand *le mari a payé la contribution, les deux époux sont considérés comme contribuables et l'électorat et l'éligibilité revient du même droit à la femme.*

Cet article a une grande portée. La loi estime pour la première fois et prend en considération l'activité et le travail domestique de la femme et l'approuve comme une *valeur sociale*.

La participation des femmes aux travaux publics en Danemark ne dure que depuis une année.

On a constaté que les femmes donnent leurs efforts à la réalisation immédiate des réformes pratiques et urgentes. Elles posent en premier lieu à l'ordre du jour la question des vils salaires des ouvrières et de la prostitution, *qui en est le résultat direct.*

M^{me} Thora Kundsén, représentante de la Commission municipale de Copenhague fit dernièrement une revue du travail accompli par les femmes. On avait, selon son rapport publié dans « Jus Suffragi », inspecté les institutions de la ville en vue des arrangements sanitaires très importants.

« Nous avons visité les écoles, les hôpitaux et les prisons « pour y introduire plus de lumière et plus de propreté, et de plus « en plus notre intérêt a été éveillé par tous les problèmes qui se « rattachent aux services publics. Nous avons commencé à consi- « dérer notre ville sous un jour nouveau ».

Le rôle bienfaisant de la femme danoise dans les Conseils municipaux a préparé l'opinion au suffrage politique des femmes. Dernièrement, le député radical féministe, M. Rode, a proposé au Landsting un amendement qui demande le suffrage universel pour la Chambre « pour tout homme et toute femme âgés de 25 ans ». Dans la discussion sur la révision de la Constitution, le parti radical, le groupement socialiste et les représentants des modérés et libéraux se sont déclarés pour l'extension du suffrage aux femmes.

Le projet fut renvoyé au Landsting (Sénat) à l'heure actuelle le triomphe de la cause dépend du nouveau cabinet, élu comme on le sait, en 1910. Du moment que la majorité de la Chambre s'est prononcée en faveur du suffrage des femmes, cette réforme s'impose comme la volonté du pays.

L'opinion dominante en Danemark est d'autant plus significative qu'elle s'est formée devant l'évidence des faits accomplis.

Il m'est impossible dans un bref rapport d'enregistrer tous les effets bienfaisants de la collaboration de la femme aux affaires publiques. Il suffit de rappeler que son influence bienfaisante s'est déployée actuellement en Suède, où la femme vient d'obtenir l'éligibilité aux Conseils municipaux... Partout la citoyenne profite de ses droits en remplissant ses devoirs, en travaillant avec ardeur pour la prospérité du pays.

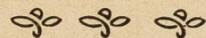
Ces exemples éloquents ne suffisent pas cependant à faire aboutir les revendications féministes...

Les législateurs, des pays les plus avancés — qui considèrent en principe la transformation des institutions dans le sens de l'égalité intégrale des deux sexes, comme une nécessité conforme aux exigences de l'évolution et du progrès social — ne se pressent pas trop de réaliser cette réforme.

Il s'en dégage la conclusion pratique : que les droits ne se gagnent pas, mais qu'il faut les conquérir.

L'émancipation de la femme doit être l'œuvre de la femme.

La loi suit et sanctionne ce qui s'est développé et a mûri dans la vie...



CONGRÈS PERMANENT DU FÉMINISME INTERNATIONAL

Le Congrès du féminisme international, fondé en 1908, est une tribune libre ouverte à toutes les bonnes volontés et initiatives utiles à la cause du progrès féminin. Il reçoit et fait valoir les œuvres et les manifestations de l'activité féminine mondiale.

Aux séances mensuelles, les rapports sont présentés par des féministes de diverses nationalités.

Près du Congrès ont été fondées les *Archives du féminisme international*.

Prière d'adresser statuts, affiches, cartes postales, communications, brochures, articles, photographies avec notes biographiques, à la Secrétaire générale fondatrice : **M^{me} Orka**, Paris, 38, rue de Penthièvre.

